

# Le programme d'actions...

## I. UNE STRATÉGIE COMME PRÉALABLE...

### RECONNAÎTRE LE PAYSAGE

**I.A Acquérir une vision stratégique d'ensemble du « cœur » d'agglomération dans une optique de développement durable voire de résilience.**

- I.A1** Co-construction d'une stratégie "nature et paysage"
- I.A2** Co-construction d'une stratégie "mobilités et déplacements"
- I.A3** Co-construction d'une stratégie de développement touristique



## II. ...ET ENSUITE LES MOYENS D'AGIR.

### COMPOSER LE PAYSAGE

**II.A Consolider le caractère paysager et naturel exceptionnel du site du Puy-en-Velay.**

- II.A1** Requalification des entrées d'agglomération existantes
- II.A2** Requalification des Zones d'Activités Economiques existantes et des friches industrielles (vision prospective)
- II.A3** Aménagement d'un réseau de belvédères, par la valorisation des vues et panoramas
- II.A4** Soutien à des démarches collectives de sensibilisation, de restauration ou de création d'écomotifs paysagers dans le sens d'une préservation des espaces agricoles et naturels



### PARCOURIR LE PAYSAGE

**II.B Anticiper les nouvelles modalités de déplacements et de mobilité.**

- II.B1** Aménagement d'un réseau de cheminements de proximité en lien avec la trame verte et bleue, le système de points de vue / points de mire et la voie verte selon un schéma d'ensemble préalablement élaboré par les stratégies "nature et paysage" et "mobilités et déplacements"
- II.B2** Mise en valeur et requalification des départs de chemins de randonnée des grands itinéraires reconnus (GR65 / GR70 / GR3...)
- II.B3** Accompagnement d'initiatives et d'aménagements alternatifs à l'utilisation de la voiture dans le cœur de l'agglomération



### COMMUNIQUER LE PAYSAGE

**II.C Promouvoir et communiquer sur les éléments touristiques et patrimoniaux.**

- II.C1** Mise en place de la campagne de communication touristique spécifique en lien avec l'arrivée du contournement établie par la stratégie de développement touristique : Le Puy, site exceptionnel « ville-étape » entre Lyon et Toulouse
- II.C2** Aménagement d'équipements et/ou lieux de promotion établie par la stratégie de développement touristique

